

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.30

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2



OBJET :
CRÉATION DE
POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins, il est proposé de créer les postes permanents suivants, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- un poste permanent de chargé de missions Ville nature, au grade de référence d'**Attaché Territorial**, catégorie A, à temps complet, filière administrative
- un poste permanent d'agent d'état-civil/affaires générales, au grade de référence d'**Adjoint Administratif Territorial** (*le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe*), catégorie C, à temps complet, filière administrative

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW

- un poste permanent d'agent technique scolaire, au grade de référence d'**Adjoint Technique** (ou au grade d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e Classe** ou au grade d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe**), catégorie C, à temps complet, filière technique

Le Conseil municipal est invité à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes permanents au registre des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L313-1 et 332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE les créations de postes permanents présentées ci-dessus au registre des effectifs.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours et à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.